

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE – École Maternelle du MARAIS

**Date et durée de la réunion :** Jeudi 21 octobre 2021 18h30/20h30

**Présents :**

A LEON, C. LE BAIL, V.LAUNEAU, L.VARLET, E. LEBRETON, E. RICHARD, L.DUPLAN, V. PAVION, M. NOBIRON (*Enseignantes*), G.MOREUL (*représentante du RASED*), N. BARON, L. PEPIN (*ATSEM*)

JC TETREL (*DDEN*), L.GUERON (*Elue Adjointe Service Scolaire*) assistée de I. HAIE (*Responsable pôle enfance et actions éducatives*),

Mmes PALMAS, LUZEAU, FERRÉ, BOYAS (*Représentants Parents d'élèves APMS*) ; Mmes TEFFO, ROUAU, COUILLEAU (*Représentants Parents d'élèves FCPE*)

**Excusés :** Mr TURBAN (Inspecteur de l'Éducation Nationale), Y. DAUVÉ (maire)

**Présidence assurée par :** A. LEON

**Secrétariat :** Mme LE BAIL

**Ordre du jour :**

Fonctionnement de l'école maternelle du Marais

- Point sur les effectifs et présentation des équipes
- Point et résultats des élections des représentants de parents d'élèves
- Rôle et composition du conseil d'école
- Service civique
- Sécurité à l'école (Exercice incendie, PPMS, Plan vigipirate)
- Investissements
- Protocole sanitaire

Règlement intérieur de l'école

Projets et dates à retenir

- Projets de l'année: Cinéma, Musique, École et cinéma, Les Incorruptibles, Salon du livre
- Moments ponctuels en attente : Fête de Noël, Carnaval, photos de classe, fête de l'école.
- Conseils d'école à venir : 01/02/2022 et 14/06/2022

RASED : Composition et fonctionnement

Les temps périscolaires

Questions diverses

## **I-Fonctionnement de l'école :**

### **A / Les effectifs :**

Au 21/10/2021: 223 élèves

Classe					
TPS/PS	Anne, Elisa	Sabrina	Grenouilles	7 + 21	28
PS/MS	Valérie	Valérie	Canetons	18 + 11	29
PS/MS	Laure	Aurélié	Libellules	16 + 13	29
PS/MS	Laurie, Elisa	Margaux	Roseaux	17 + 13	30
MS	Emmanuelle	Nadine	Nénuphars	29	29
MS/GS	Margaux	Anne	Salamandres	7+19	26
GS	Valérie	Laurie	Nymphéas	26	26
GS	Cécile	Magali	Orchidées	26	26
TOTAL				223 élèves	223 élèves

Niveau	TPS	PS	MS	GS
Effectif	7	72	73	71

### **B/ Les élections**

Les élections se sont déroulées le vendredi 8 octobre.

50,38 % de taux de participation équivalent à l'an passé

2 listes se sont présentées ; résultats : l'APMS a obtenu 5 sièges et la FCPE 3 sièges.

Concernant l'organisation des élections : Commission électorale commune avec l'élémentaire , date de remise des listes, mise sous pli le mercredi matin, dépouillement le vendredi 8/10

### **C/ Les prérogatives du Conseil d'école :**

**Membres de droits :** Le maire de la commune, l'adjoint aux affaires scolaires ou un autre élu du conseil municipale, l'IEN (Inspecteur de l'éducation nationale), la Directrice de l'école, l'ensemble des enseignants, un représentant du RASED, le DDEN, les parents d'élèves élus (nombre égal à celui des classes de l'école)

En cas de vote, chacun de ces membres a droit à une voix.

3 conseils d'école par an.

### **D/ Le service civique**

Une demande de mission a été déposée avant la rentrée pour 2 postes. Une candidate a été reçue pour en entretien début septembre par la directrice et une enseignante. Mme Kore Shannen nous rejoindra après les vacances de La Toussaint. Il nous reste une mission service civique à pourvoir. Missions: aide aux activités éducatives : accueil, BCD, préparation matérielle, activités en classe...

### **E/ Sécurité à l'école :**

Deux exercices PPMS sont réalisés durant l'année scolaire. Un premier exercice « Confinement Risque Majeur » à l'échelon départemental s'est déroulé le jeudi 7/10/2021. Un Retex a été transmis à la municipalité à l'Inspection et déposé sur le serveur académique. L'exercice s'est parfaitement déroulé et nous a permis de constater les éléments à améliorer.

Conjointement à ces exercices PPMS, il y a trois exercices « Incendie » d'organisés. Un d'entre eux a eu lieu le 14/09/2021 (enfants prévenus)

## **F/ Investissement , Travaux**

### **Investissement**

Cette année le budget investissement a servi à financer l'équipement de 4 classes en matériel informatique (4 PC portable). Nous souhaitons l'équipement de la salle des maîtres. (2 PC) + Direction (1 PC portable). La demande de compléter l'existant n'est pas superflu, l'outil informatique est un outil de travail et porteur de pédagogie. Avec l'accès à l'e-primo (ENT que les enseignantes vont s'approprier au fil de l'année). Formation année scolaire 2022/2023, des besoins en matériel seront demandés.

Nous demandons aussi des bancs gigognes pour 2 classes. Tables en plastique pour les réunions. Rideaux pour les 4 classes côté rue. Il en est de même dans les classes, les meubles et coins jeux sont vieillissants (20 ans en moyenne). Le remplacement sur les budgets de fonctionnement existants ne sont pas, financièrement possible. Les investissements demandés sont vraiment essentiels pour le fonctionnement pédagogique. Les demandes en investissement pour notre école vont être de plus en plus conséquentes, si les investissements ne sont pas réalisés chaque année.

Aménagement des cours de récréation (achat de matériels et de structures...). Pour information, 4 enseignantes participent cette année à une formation autour de l'aménagement des cours de récréation.

**Travaux :** Nous tenons à signaler et à remercier les services techniques et les espaces verts pour leur réactivité et leur efficacité.

### **G/ Protocole Sanitaire :**

En 2021/2022, le protocole sanitaire s'articule autour de 4 niveaux. Nous avons commencé l'année au niveau 2 de ce protocole avec la limitation du brassage. Puis nous sommes passés au niveau 1 au mois d'octobre, donc retour aux récréations communes. D'autre part, une demande préalable concernant les tests salivaires a été demandée à tous les élèves mais cela n'aboutira pas forcément par le passage des tests. Ce n'est qu'une précaution pour éviter le traitement en urgence des données.

## **II – VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE**

Lecture du règlement de l'école. Modification et vote. Il a été adopté à l'unanimité par l'ensemble du conseil d'école. Il sera distribué dans le cahier au retour des vacances.

## **III – PROJETS DE L'ANNÉE**

### **A/Les projets de l'année**

#### **Pour les classes de GS:**

*Projet « École et Cinéma » dispositif national de la maternelle au CM2*

**Objectifs :** Construction d'un parcours culturel commun en incitant les enfants à découvrir le cinéma. 3 classes de l'école sont inscrites mais c'est l'ensemble des élèves de GS des 3 classes qui y participeront. Deux séances au cinéma Paradiso de Nort-sur-Erdre seront proposées. La première séance devrait avoir lieu en janvier (Pat et Mat) et la seconde séance en avril (Le Parfum de la carotte). Une participation financière de 2 euros sera demandée aux parents (Pour un coût réel de 2x2,30 euros et l'utilisation de deux cars pour la première séance).

#### **Pour les élèves de MS:**

*Projet « Musique » avec . C'est un projet financé par la CCEG (école de musique). Intervenante : Pauline Godard*

14 séances de 40 minutes (mardi/jeudi) pour chaque enfant de MS.

P2/P3 : Aile rouge et P5 : Aile bleue

2 axes: Manipulation d'instruments, chants

#### **Pour les élèves de MS, MS/GS et GS**

*Spectacles « Hors saison » en partenariat avec la CCEG.*

*Classes des salamandres et nénuphars : « A poil » - Petit-Mars le jeudi 14/10/2021*

*Classes des orchidées et nymphéas : « Robinsonne ou le mirage de Vendredi » - Treillières le jeudi 14/10/2021*

*Des ateliers en rapport avec le spectacle ont été proposés aux deux classes : construction de « bestioles »*

*Coût de 5 euros par élèves avec une participation de 2 euros des familles. Prise en charge du transport par la CCEG*

#### **Pour les classes des Grenouilles et Nénuphars et Roseaux**

Travail sur les 5 sens : 1ère période : Le toucher, 2ème période : La vue, 3ème période : Le goût, 4ème L'ouïe et 5 ème période : L'odorat.

**Médiathèque :** Toutes les classes vont aller à la médiathèque cette année. Les trois classes ayant des GS sont allés visiter l'expo « » autour de l'univers de au mois d'octobre.

Chaque classe bénéficiera de 3 séances dans l'année.

Les élèves pourront découvrir le lieu, effectuer des ateliers, écouter des histoires...

#### **Pour les classes des Grenouilles et Roseaux**

Salon du livre de jeunesse en partenariat avec les secondes Bac Pro ASSP du Lycée Caroline Aigle. Les élèves de seconde viendront en novembre observé le travail d'une classe autour d'un livre, puis en janvier et en mars, ils viendront mettre en place des activités dans les deux classes. La préparation pour cette mise en œuvre se fait conjointement entre les professeurs des écoles et du lycée polyvalent Caroline Aigle autour du travail de l'illustratrice Hélène Humbert. Pour clôturer ce travail commun, les élèves grands et petits rencontreront l'illustratrice le vendredi 25 mars et toutes les familles pourront venir découvrir le travail des enfants au salon du livre qui se déroule à Sucé sur Erdre le 26 et 27 mars 2022.

### **B/Les moments ponctuels de l'année**

**NOËL:** Nous fêterons Noël comme chaque année, nous allons nous organiser au sein de chaque classe suivant le protocole en vigueur en décembre

**FÊTE DE FIN D'ANNÉE :** Fête organisée par l'Amicale laïque de Nort sur Erdre avec l'aide des deux associations de parents (char / animation / maquillage). Fête des écoles publiques le dimanche 19 juin 2022.

**PHOTOS DE CLASSE :** Elles auront lieu en janvier le matin

## **IV – RASED**

Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) fait partie de l'équipe pédagogique de l'école et participe aux conseils d'école et aux conseils de cycle. L'antenne de Nort sur Erdre (circonscription Orvault/ Nort sur Erdre) est constituée de 3 enseignantes spécialisées (dominante pédagogique (2 sur le RASED) ou à dominante relationnelle (1 sur le RASED)) et d'une psychologue scolaire. L'équipe est au complet. Le RASED intervient sur 12 écoles du secteur (Nort-sur-Erdre, Casson, Petit-Mars, Trans-sur-Erdre, Joué-sur-Erdre, Les Touches, Grandchamp des Fontaines et Treillières), soit environ 3026 élèves. Les locaux du RASED de Nort sont situés à l'école élémentaire de la Sablonnaie à Nort sur Erdre. Les missions du RASED sont la prise en charge de groupes de prévention et la prise en charge individuelle d'enfants (remédiations). Les interventions se font à la demande des enseignants après accord des familles, et peuvent aussi faire suite à des demandes des familles ou de la MDPH. Pour l'année scolaire 2020/2021 il a eu 389 interventions auprès d'élèves. La psychologue scolaire intervient sur l'ensemble des écoles. Cette année la priorité est donnée aux enfants des classes de CP, CE1, CE2 en lien avec les conséquences du confinement de l'année dernière. Financement du RASED : Les communes ont accepté de donner une subvention de 1 euro par élève scolarisé pour l'achat de matériels. Prise en charge de 17 situations d'élèves à l'école des Marais pour l'année scolaire 2020/2021 et d'un groupe de prévention pour une classe de GS. De plus en plus de demandes sont enregistrées par le RASED qui éprouve des difficultés à répondre à tous et de proposer des délais raisonnables. Des besoins supplémentaires sont nécessaires (au minimum 1 psychologue et 1 enseignante).

## **V – PERISCOLAIRE (accueil, cantine, transport)**

### **Questions APMS/ FCPE :**

**Q- Quand l'espace famille (avec le nouveau logiciel) sera-t-il opérationnel ?**

R- L'éditeur vient de finaliser l'extraction du fichier des factures de septembre. Les factures sont transmises à la trésorerie. Après validation par la trésorerie, les factures seront transmises aux familles.

L'objectif est la semaine du 25 octobre : Vous pourrez : télécharger vos factures, régler en ligne, visualiser les inscriptions aux services et les réservations, ajouter des contacts et modifier votre adresse mail/téléphonique.

Dans un second temps, vous pourrez gérer les réservations en ligne. Nous vous informerons dès que les fonctionnalités seront actives.

**Q- Un nouveau mail de parent nous a été envoyé au sujet de la mauvaise qualité des menus végétariens et de la raison d'être de ces repas. Il nous semblerait intéressant qu'une information concernant l'obligation pour toutes les cantines de proposer ce repas végétarien hebdomadaire (dans le cadre de la loi Egalim) soit communiquée aux familles et que le prestataire de restauration porte une vigilance particulière sur ces menus qui posaient déjà problème avec l'ancien prestataire.**

R- La réglementation dépend de la loi EGALIM : Conformément à la loi Egalim, toute la restauration scolaire – de la maternelle au lycée – doit proposer au moins un menu végétarien par semaine depuis le 1er novembre 2019. C'est-à-dire un menu unique (ou un menu alternatif dans le cas où plusieurs menus sont proposés) à base de protéines végétales pouvant également comporter des œufs ou des produits laitiers. Une information dans le « Nort Infos » va être faite sur ce sujet.

Nous avons rencontré le prestataire, qui a ajusté ses plats en fonction des remarques formulées, et suivons de près la qualité culinaire.

**Q- Pouvez-vous rappeler son fonctionnement, le prix des repas lié au taux d'effort - que comprend le prix de la cantine (pas seulement le repas) ?**

R- Pour les familles dont le quotient familial est < 830, le tarif appliqué est de 1 €.

Pour les quotients familiaux > 830, les tarifs sont appliqués au taux d'effort de 0,3654 % selon la formule suivante :

Quotient familial x 0,3654 %. Ex : QF 1000 x 0,3654 % = 3,65 € prix du repas

Ainsi chaque famille se voit appliquer un tarif proportionnel à ses revenus, dans la limite de 4,87 € (tarif plafond).

- Surveillance pause méridienne sans repas ..... QF < 830 : tarif 1 €, QF > 830 : tarif 2 €

- Repas adulte et élève domicilié en dehors de Nort-sur-Erdre 6,00 €

Une simulation personnalisée des tarifs ainsi que les menus sont disponibles sur le site internet de la commune : [www.nort-sur-erdre.fr](http://www.nort-sur-erdre.fr)

Le prix comprend l'encadrement, le repas et la gestion du service.

### **Questions FCPE :**

**Q- Est-il prochainement prévu que les parents puissent de nouveau entrer dans le périscolaire (Berlingot), ou tout du moins dans le sas d'entrée ?**

R- En référence au protocole sanitaire en vigueur p4 : « *Sauf exception, les responsables légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels, et procéder à un lavage des mains à l'entrée.* »

Source : [https://jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/protocole\\_sanitaire\\_applicable\\_aux\\_acm\\_sans\\_hebergement\\_070921-2.pdf](https://jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/protocole_sanitaire_applicable_aux_acm_sans_hebergement_070921-2.pdf)

**Q- Avez-vous connaissance d'une date de réunion avec le nouveau prestataire ?**

R- Pour la restauration scolaire, la rencontre se déroulera début décembre. Date en attente de validation.

**Q- Quand aura lieu la réunion avec la CCEG concernant le transport scolaire ?**

R- En attente de date en novembre. La commune a relancé la CCEG.

### **Questions APMS :**

**Q- Le banc des copains, (un enfant qui se sent seul s'assoit sur le banc, le but étant que d'autres enfants l'invitent à jouer). Cette idée nous paraît intéressante particulièrement pour les enfants qui vont au périscolaire, ou qui utilise rarement ce service, et qui ne retrouvent pas forcément leurs copains de classe.**

R- Si c'est une question matérielle, la directrice de l'école transmettra à la mairie les besoins et ils seront soumis à délibération budgétaire.

## **VI – QUESTIONS DIVERSES**

### **Questions FCPE :**

**Q- Certains parents souhaitent remplir plus régulièrement la gourde de leurs enfants, quelle organisation proposez-vous pour satisfaire cette demande ?**

R- Chaque famille peut se rapprocher de l'enseignante de leur enfant pour organiser cette demande.

**Q- Est ce qu'il pourrait y avoir un robinet où l'eau est filtrée ? où les enfants pourraient remplir leur gourde ? Est-il possible de rencontrer la mairie au sujet des solutions techniques permettant d'améliorer la qualité de l'eau pour nos enfants ?**

R- Cette demande est à inscrire avant la fin de l'année à la liste des besoins pour l'inscrire à l'arbitrage financier.

Les systèmes de filtration par cartouche sur un robinet ne sont pas adaptés pour une utilisation en collectif. La mise en place de fontaine à eau filtrée pourrait s'envisager et si le principe est validé, il doit faire l'objet d'une étude afin d'être inscrit à la prépa budgétaire 2022. Une rencontre avec les services techniques de la mairie est envisageable afin d'échanger autour de la faisabilité des solutions.

**Q-Suite à une discussion amorcée lors du dernier conseil d'école de l'élémentaire l'an dernier, n'est-il pas possible de trouver une solution de pérennisation des postes liés à l'accueil (téléphonique et physique) des parents et tout autre projet bénéficiant aux enfants plutôt que des contrats en service civique (précaires, parfois non pourvus malgré la nécessité de ces postes et exigeant de reformer chaque année de nouvelles personnes) ? L'école de Nort étant très grande, il nous semble logique qu'elle ait davantage de besoins humains que de plus petites écoles ?**

R- C'est la responsabilité de l'Éducation Nationale qui se reporte sur les collectivités.

**Q-Du fait du caractère obligatoire de l'école à 3 ans et de la présence d'enfants qui n'ont pas totalement acquis la propreté, certains parents s'interrogent sur les avantages et contraintes de l'interdiction des couches à l'école. Serait-il possible de faire une communication spécifique sur cette question ?**

R- Il n'y a pas de point particulier concernant la propreté à l'école. L'école n'est pas la crèche. Un travail conjoint avec la crèche pourra être envisagé. L'apprentissage doit être fait avant, à la maison. La totalité des enfants sont capables d'être propres la journée à partir de 18mois. Si la propreté n'est pas complètement acquise, cela n'empêche pas l'entrée à l'école mais elle doit être finalisée en période 1. Un enfant qui court, monte les marches, sait baisser/remonter sa culotte... , a les capacités motrices d'être propre. Il faut lui donner la possibilité de l'être. La couche en journée n'est donc pas possible, car elle empêche l'apprentissage de la propreté. Il faut se mouiller pour prendre conscience de ce qu'il se passe et pouvoir l'anticiper. Les parents doivent donc prévoir le change en conséquence. Normalement sauf problème lié à un handicap, les enfants sont propres à 2 ans et demi. Ce point sera rajouté au livret d'accueil à destination des parents.

**Q- Y a-t-il des besoins d'enseignement FLE pour des enfants allophones cette année ?**

R- Nous avons toujours des enfants allophones à l'école. Mais ils ne rentrent pas dans le dispositif EANA. Pour bénéficier d'une aide, il faut répondre à plusieurs critères. Par exemple : Aide en élémentaire et être depuis moins d'un an en France.

**Q- Avez-vous connaissance d'un échéancier des travaux pour la construction du nouveau cinéma ? Quelle solution pourra être trouvée pour les parents qui amènent et viennent chercher leurs enfants en voiture (notamment le vendredi matin, jour de marché) ?**

R-Concernant le cinéma, les travaux ne vont pas débuter avant fin 2022/début 2023. Il est prévu la création et ouverture d'une liaison douce entre la rue des Écoles et la Rue F.Dupas/place du Champ de Foire (passage entre l'école de La Sablonnaie et le collège) pour septembre 2022, ce qui permettra d'utiliser le parking de la place du Champ de Foire et rejoindre les écoles sereinement.

**Q- Un plan MOBY est déployé sur le territoire de la CCEG. Ce plan consiste à mettre en place un plan de mobilité au sein d'un établissement scolaire (parents, enfants, direction...). Ce plan consiste à faire un diagnostic des déplacements, temps de trajet, moyens de locomotion et de proposer des actions pour rendre plus cohérents les déplacements et l'impact sur les enfants, l'environnement et même le trafic. L'école du Marais a-t-elle eu vent de cette initiative ? Est-il possible de lancer la démarche pour l'école du Marais, éventuellement en lien avec l'école de La Sablonnaie et même le collège ? La proximité des 3 établissements rendrait d'autant plus efficace la démarche.**

R-Aucune information reçue concernant le plan MOBY. A suivre.

**Q- De même est-il envisagé que la mairie s'inscrive dans le projet WATTY (projet initié par la CCEG autour de la transition énergétique) ?**

R-Le programme WATTY concernait essentiellement les enfants de l'élémentaire.

**Q-Nous envisageons éventuellement d'organiser cette année un spectacle (comme nous l'avions fait avec Cocolagne pour financer le voyage des CM2 en 2019) afin de récolter des fonds servant un projet précis ou pour acheter du matériel (Achats de livres pour la bibliothèque, matériel pédagogique, ateliers avec intervenants...). A quoi ces fonds pourraient-ils servir selon vous ?**

R- Un spectacle pour les élèves qui n'en ont pas eu.

**Q- Concernant la mise sous pli et le dépouillement, des créneaux en soirée ne seraient-ils pas plus favorables ? Nous avons pu constater la difficulté cette année de réunir un minimum de 2 personnes de chaque association en journée. (Parmi les représentants de parents, certains souhaitent aussi privilégier les sorties de classe qui ont nécessairement lieu en journée et ils ne peuvent multiplier les disponibilités quand ils travaillent).**

R- J'entends le manque de disponibilités cette année mais il y a aussi des contraintes au niveau de l'école. Lors de la réunion de commission électorale en septembre 2022, nous essaierons de trouver un créneau favorable à chacun pour la mise sous pli comme pour le dépouillement. Mais il faudra aussi réfléchir aux disponibilités pour la tenue du bureau de vote si l'on ne s'en tient pas qu'à un vote par correspondance.

### **AUTRES REMARQUES / RETOURS DE PARENTS :**

- Un grand merci aux équipes de l'école (directrice, maîtresse, ATSEM et personnel de la cantine et du périscolaire) pour cette rentrée réussie concernant notre fille

- Nous avons apprécié la classe mixte PS/MS qui a sans doute beaucoup facilité la rentrée pour notre fille en PS (en comparaison avec

des amis dont les enfants ont été uniquement dans des classes de PS).